



**Commune de LUMBIN
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)**

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)**

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I', i' : inondation de plaine
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : marécages
B Zones de contraintes faibles	T, t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g : glissements de terrain
	P, P1, P2, : chutes de pierres
	p0, p1
	ε : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et la suffosion : voir encart au 1/25 000

SCAN EDR © IGN 01